
PROCÈS-VERBAL DE LA 22^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 1^{ER} FÉVRIER 2018 À L'HÔPITAL D'YOUVILLE

Présences :	Pierre Cossette	Administrateur
	Gerald Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre invité
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Patricia Gauthier	Présidente-directrice générale et secrétaire
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Frédéric Grondin	Administrateur
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Pauline Lefebvre	Administrateur
	Denis Marceau	Administrateur
	Micheline Richer	Administrateur
	Alain Thivierge	Administrateur
	Mathieu Touchette	Administrateur
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
Absences motivées :	Pierrette Grenier	Membre observateur
	Serge Therrien	Administrateur
Invités :	Sylvain Bernier	Directeur administratif de la recherche
	Rémi Brassard	Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation
	Sophie Brisson	Conseillère cadre en éthique clinique et organisationnelle
	Pierre-Albert Coubat	Directeur des ressources financières et de la logistique
	Véronique Couture	Présidente du conseil des sages-femmes
	Olivier Lemieux-Girard	Adjoint à la présidente-directrice générale et affaires publiques
	Gilles Michaud	Directeur des ressources humaines et des communications
	Stéphane Tremblay	Directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée et à la mission universitaire
	Johanne Turgeon	Présidente-directrice générale adjointe

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Monsieur Jacques Fortier, président, souhaite la bienvenue à tous à cette 22^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Au nom de tous les membres, le président offre ses sincères sympathies à M. André Forest, administrateur, pour le décès de son père tout récemment.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

- 1. Ouverture de la séance et constatation des présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Période de questions du public**
- 4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la 21^e séance ordinaire tenue le 13 décembre 2017**
 - 4.1 Résolution | Mise en candidature aux prix d'excellence du MSSS | Prix reconnaissance de carrière Persillier-Lachapelle
 - 4.2 Rapport sur les soins de fin de vie
 - 4.3 Promotion du Cadre de référence d'une culture de soins et de services centrés sur l'utilisateur, ses proches et la population par M. Normand Bernier
<https://www.youtube.com/watch?v=ns-tGJWiYAO&feature=youtu.be>
- 5. Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**
 - 5.1 Sécurité des soins et des services
- 6. Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
 - 6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**
 - 6.1.1 Bilan de l'ajustement des activités pendant la période des Fêtes
 - 6.2 Assurer la qualité des soins et services**
 - 6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**
 - 6.3.1 Entente de collaboration « Pour une offre de service intégré en cancérologie pulmonaire et oesophagienne Estrie-Montérégie »
(sous réserve de la recommandation du comité des soins et des services du 30 janvier 2018)
 - 6.4 Utiliser judicieusement les ressources**
 - 6.4.1 Plan d'équilibre budgétaire 2018-2019
 - 6.5 Intégrer la mission universitaire**
- 7. Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**
 - 7.1 DRMG – bilan des activités et dépôt du tableau de bord sur la prise en charge des médecins de famille
 - 7.2 Conseil des sages-femmes – bilan des activités
 - 7.3 Comité des ressources humaines du 19 janvier 2018
 - 7.4 Comité de gouvernance et d'éthique du 23 janvier 2018
 - 7.5 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 24 janvier 2018
 - 7.6 Comité des soins et services du 30 janvier 2018
- 8. Agenda de consentement POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
 - 8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**
 - 8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.2 Nomination du chef de département de pharmacie par intérim
 - 8.1.2 Calendrier du conseil d'administration 2018-2019
 - 8.2 Assurer la qualité des soins et services**
 - 8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**
 - 8.3.1 Hôpital Fleurimont – Centre mère-enfant et urgence

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

- 8.4.1 Modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ
- 8.4.2 Répertoire des conditions de travail des employés syndiqués et des employés non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux
- 8.4.3 Plan triennal de conservation des équipements médicaux (PCEM) 2017-2020
- 8.4.4 Renouvellement d'un contrat de service pour une sage-femme

8.5 Intégrer la mission universitaire

9. Divers

10. Huis clos

- 10.1 Cadres supérieurs
- 10.2 Dossier du comité des mesures disciplinaires
- 10.3 Évaluation de la rencontre

11. Clôture de la séance

3.0 Période de questions du public

Une première intervention est faite par la directrice générale du CHSLD Wales Inc. qui indique qu'elle s'est présentée au CIUSSS de l'Estrie – CHUS, le 19 janvier 2017, afin de savoir comment l'établissement pouvait tenir compte des aînés anglophones en attente de services, si cette information n'est pas incluse dans ses listes d'attente. Elle souhaite savoir quelles procédures ont été mises en place, depuis janvier 2017, afin de s'assurer que la langue d'usage soit incluse comme donnée sur les personnes âgées anglophones en attente d'hébergement et de soins de longue durée ?

Monsieur Rémi Brassard, directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation, répond que le processus de mécanisme d'accès à l'hébergement centralise ces informations et que les personnes en attente peuvent signifier leur intérêt pour un CHSLD de leur choix, soit anglophone ou francophone. Il stipule que le programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) a une grande volonté de travailler avec le CHSLD Wales Home. Il lui demande de lui faire parvenir de plus amples renseignements sur son centre afin que les intervenants sociaux soient bien outillés pour le représenter au bénéfice de la population anglophone.

La présidente du CHSLD Wales indique qu'elle va lui fournir la documentation requise.

Le directeur de la Fédération régionale des organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie, accompagné de quelques membres d'OSBL, souhaite savoir si le CIUSSS de l'Estrie – CHUS peut assurer les partenaires de l'habitation communautaire et social que toutes les sommes attribuées par le MSSS à l'établissement pour le soutien communautaire en logement social servent à cette fin. Le CIUSSS pourrait-il augmenter son financement en soutien communautaire en logement social via les budgets pour la perte d'autonomie liée au vieillissement, ce qui est permis par le MSSS ? Et finalement, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage-t-il à mettre sur pied un comité avec les partenaires régionaux ?

La présidente-directrice générale adjointe, Mme Johanne Turgeon, informe le public des détails entourant les enveloppes budgétaires attribuées par le MSSS pour le programme SAPA, le service de soutien à domicile et le logement social. Elle stipule que lorsque les régions de la Pommeraiie et de la Montérégie ont transférées vers l'Estrie, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'est assuré que les enveloppes soient aussi transférées. Pour la nouvelle année, l'établissement veillera à travailler en étroite collaboration avec eux.

4.0 Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la 21^e séance ordinaire tenue le 13 décembre 2017

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du mercredi 13 décembre dernier, le président demande si le document est conforme aux discussions ayant eu lieu.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017

4.1 Résolution | Mise en candidature aux prix d'excellence du MSSS | Prix reconnaissance de carrière Persillier-Lachapelle

La résolution pour le dépôt de la candidature de Dre Raymonde Vaillancourt pour le Prix reconnaissance de carrière Persillier-Lachapelle aux Prix d'excellence du MSSS a été transmise au MSSS.

La version pour signature par les membres est en circulation.

Les membres l'applaudissent pour cette belle nomination.

4.2 Rapport sur les soins de fin de vie

Le rapport final a été transmis à la Commission sur les soins de fin de vie le 21 décembre 2017 et il est déposé comme prévu au conseil d'administration aujourd'hui. À noter que le présent rapport est le dernier de la série prévue dans la Loi (art. 73).

4.3 Promotion du Cadre de référence d'une culture de soins et de services centrés sur l'utilisateur, ses proches et la population par M. Normand Bernier

Le lien du site web, où Monsieur Normand Bernier fait la promotion du cadre de référence d'une culture de soins et de services centrés sur l'utilisateur, ses proches et la population, a été inclus à l'ordre du jour.

4.4 Fonctions du médecin examinateur et attentes du conseil d'administration

La présidente-directrice générale informe les membres de la composition du comité, soit Dre Josée Robitaille, membre du comité de révision du C.A. et déléguée par le CMDP, Mme Diane Gingras, membre du C.A. et M. Denis Marceau, membre du C.A.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale, pour la période du 14 décembre 2017 au 30 janvier 2018, a été transmis aux membres. La présidente-directrice générale fait part des différentes activités ayant eu lieu. De plus, le président donne de plus amples renseignements en regard de la tournée des élus de la MRC Brome-Missisquoi, qui a eu lieu le 16 janvier 2018, en présence de certains membres du C.A. et des hors cadres, où de fructueux échanges ont eu lieu avec les élus de ce territoire.

5.1 Sécurité des soins et des services

La présidente-directrice générale présente la vidéo sur la sécurité des soins et des services que tous les membres ont reçue séance tenante sur une clef USB.

Une motion de félicitations est faite à l'ensemble des équipes et des personnes ayant participé à la production de cette vidéo.

6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

6.1.1 Bilan de l'ajustement des activités pendant la période des Fêtes

Le président invite Dr Stéphane Tremblay, directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée et à la mission universitaire, qui présente le bilan de l'ajustement des activités pendant la période des Fêtes.

Dans son ensemble, le bilan démontre que l'organisation des soins et services a respecté les objectifs d'accessibilité, de sécurité et de qualité des soins et des services au cours de la période des Fêtes. Des ajustements à l'organisation du travail a permis de faire face aux différentes situations liées à la main-d'œuvre.

Ce n'est qu'après la période d'ajustement que s'est exercée une pression sur les activités cliniques et la gestion des lits, soit à compter du 3 janvier 2018, au moment de la reprise des activités conjuguée aux conditions de froids extrêmes et à l'augmentation de l'indice grippal.

Chaque direction a fait ressortir des enjeux rencontrés durant la période d'ajustement. Leur analyse plus approfondie permettra d'identifier des pistes d'amélioration à intégrer aux prochains cycles d'ajustement des activités cliniques.

6.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

6.3.1 Entente de collaboration « Pour une offre de service intégré en oncologie pulmonaire et oesophagienne Estrie-Montérégie »

Docteur Tremblay continue en présentant les grandes lignes de l'Entente de collaboration et la séquence des événements ayant mené à la création d'un réseau de oncologie Estrie-Montérégie.

A l'été 2016, la direction générale du cancer a invité le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à considérer la création d'un réseau de oncologie Estrie-Montérégie. Ce réseau permettrait une offre de soins et de services intégrés, un partage des bonnes pratiques, des activités de recherche et de formation communes.

Avec l'accord de la direction du CISSS Montérégie Centre, des discussions entre les deux établissements ont eu lieu en lien avec la trajectoire thorax (poumon et œsophage). La démarche a également obtenu le soutien de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke.

Après présentation et échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 1387 - 2018-02-01

Relative à l'Entente de collaboration « Pour une offre de service intégré en oncologie pulmonaire et oesophagienne Estrie-Montérégie »

CONSIDÉRANT :

- la volonté de la Direction générale du cancer de soutenir la création d'un réseau de oncologie Estrie - Montérégie;
- la volonté du CISSS Montérégie Centre et du CIUSSS de l'Estrie – CHUS de débiter le déploiement avec le site tumoral thorax;

- que la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke soutient cette démarche;
- l'analyse effectuée par les membres du comité des soins et des services du conseil d'administration;
- la recommandation favorable des membres du comité des soins et des services du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : l'Entente de collaboration « Pour une offre de service intégré en oncologie pulmonaire et oesophagienne Estrie-Montérégie.

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

6.4.1 Plan d'équilibre budgétaire 2018-2019

Le président invite M. Pierre-Albert Coubat, directeur des ressources financières et de la logistique, à présenter le plan d'équilibre budgétaire (PÉB) 2018-2019.

Le 15 janvier 2018, le CIUSSS de l'Estrie - CHUS a transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) les résultats à l'issue de la 9^e période financière (terminée le 9 déc. 2017). Après utilisation d'avoirs-propres et de revenus prévus du MSSS, le déficit cumulé est de (19,4 M\$), soit 2 % du budget.

Le déficit projeté au 31 mars 2018 demeure de l'ordre de 20-25 M\$, soit env. 2 % du budget".

Le 19 octobre 2017, après adoption par le conseil d'administration de l'établissement, une demande de plan d'équilibre budgétaire sur deux ans a été déposée au Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) par le CIUSSS de l'Estrie - CHUS, pour les exercices 2017-2018 et 2018-2019. À la suite du dépôt, le 19 octobre 2017, de la première portion de ce PÉB, pour l'année financière 2017-2018, le MSSS a confirmé au CIUSSS de l'Estrie - CHUS, le 21 novembre 2017, l'acceptation de la grande majorité des mesures d'optimisation proposées.

Des travaux supplémentaires étaient nécessaires afin de définir la deuxième portion du PÉB 2017-2019 du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, à savoir les mesures d'optimisation qui seront mises en place pour l'exercice 2018-2019. Le MSSS et le CIUSSS de l'Estrie - CHUS ont convenu de la transmission des éléments de cette seconde phase du PÉB 2017-2019, qui concerne l'année financière 2018-2019, le 2 février 2018, après approbation par le Conseil d'administration de l'établissement.

Le PÉB 2018-2019 du CIUSSS de l'Estrie - CHUS prévoit notamment la poursuite des efforts d'optimisation mettant l'accent sur la santé humaine de l'organisation et vise la réalisation d'économies par la baisse des coûts associés aux absences maladies de longue durée et aux nombreuses heures de travail en temps supplémentaire qui découlent de ces absences.

Après questions et discussion, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 1388 - 2018-02-01

Relative au Plan d'équilibre budgétaire 2018-2019

- CONSIDÉRANT :**
- la documentation et les informations présentées aux membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - la poursuite des discussions avec les représentants du MSSS pour certains revenus;

- l'analyse et la recommandation favorable du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le plan d'équilibre budgétaire préliminaire proposé pour l'année financière 2018-2019;

D'AUTORISER : la Présidence-direction générale et la Direction des ressources financières et de la logistique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS à effectuer les démarches appropriées auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le dépôt et la présentation du plan d'équilibre budgétaire préliminaire adopté.

6.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le président rappelle qu'il a été convenu qu'un résumé de chacun des comités soit transmis avec la documentation afin d'accélérer la présentation.

7.1 DRMG - bilan des activités et dépôt du tableau de bord sur la prise en charge des médecins de famille

Le président invite Dre Raymonde Vaillancourt, chef du département régional de médecine générale (DRMG), à présenter le bilan des activités en cours et le tableau de bord sur l'accessibilité aux médecins de famille en Estrie.

Docteure Vaillancourt explique en détail l'évolution du pourcentage de la population inscrite auprès d'un médecin de famille par région de services, l'objectif étant d'atteindre les délais optimaux de prise en charge en vidant les guichets d'accès et d'atteindre un taux d'assiduité de 80 % des médecins de famille envers leur clientèle inscrite. En outre, elle précise qu'un peu plus de 85% de la population estrienne est maintenant inscrite auprès d'un médecin de famille, la cible étant fixée par le ministère à 85%. Les membres félicitent la Dre Vaillancourt pour l'atteint de cette cible avec la contribution de tous les médecins du territoire.

7.2 Conseil des sages-femmes – bilan des activités

Le président invite Mme Véronique Couture, présidente du conseil des sages-femmes, à présenter le bilan de mi-année des activités en cours au conseil des sages-femmes. Elle présente également les statistiques et prévisions des accouchements pour chacun des points de services.

7.3 Comité des ressources humaines du 19 janvier 2018

Le président invite Mme Diane Gingras, présidente, à répondre aux questions s'il y a lieu.

7.4 Comité de gouvernance et d'éthique du 23 janvier 2018

Le président invite Mme Rachel Hunting, présidente, à répondre aux questions s'il y a lieu.

7.5 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 24 janvier 2018

Le président peut répondre aux questions ou inviter M. Pierre-Albert Coubat à y répondre s'il y a lieu.

7.6 Comité des soins et des services du 30 janvier 2018

Le président invite M. André Forest, président, à répondre aux questions s'il y a lieu.

8.0 Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ETL A COMMUNAUTÉ*

Le président rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, le déroulement se fera de façon succincte. Lorsqu'une question est formulée, le directeur concerné est appelé à répondre.

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

8.1.1 Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS - Effectifs du CMDP

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA 1389 à 1421 - 2018-02-01

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

8.1.1.2 Nomination du chef de département de pharmacie par intérim

RÉSOLUTION : CA 1422 - 2018-02-01

Relative à la nomination du chef de département de pharmacie par intérim

CONSIDÉRANT :

- que Mme Brigitte Bolduc est membre actif au sein du CMDP;
- les compétences personnelles et professionnelles de Mme Brigitte Bolduc;
- qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service clinique;
- la recommandation du comité de nomination;
- la recommandation du CMDP formulée lors de sa rencontre du 16 janvier 2018;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER :

la nomination de Mme Brigitte Bolduc comme chef intérimaire du département de la pharmacie pour la période entre le 24 février 2018 et le 25 août 2018.

8.1.2 Calendrier du conseil d'administration 2018-2019

RÉSOLUTION : CA 1423 - 2018-02-01

Relative au calendrier du conseil d'administration 2018-2019

- CONSIDÉRANT:**
- que le Règlement sur la régie interne du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS stipule que chaque année, le conseil fixe, par résolution, le calendrier des séances. (article 176 de la LSSS);
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le calendrier du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS 2018-2019.

8.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point dans cette section

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

8.3.1 Hôpital Fleurimont – Centre mère-enfant et urgence

RÉSOLUTION : CA 1424 - 2018-02-01

Relative à la construction du Centre mère-enfant et urgence – Dépôt du Formulaire de demande de certification (art. 22 de la LQE)

- CONSIDÉRANT:**
- que les études environnementales requises par la loi ont toutes été réalisées par la firme d'ingénierie CIMA+ et qu'aucun impact environnemental n'a été détecté;
 - que plusieurs rencontres ont eu lieu entre le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, la SQI et CIMA+ pour discuter de ce dossier et qu'aucun obstacle à l'obtention de l'autorisation n'est envisagé;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la firme d'ingénierie CIMA+ et son représentant à agir comme mandataire au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;

D'AUTORISER la firme d'ingénierie CIMA+ et son représentant à déposer le Formulaire de demande de certification (art. 22 de la LQE).

RÉSOLUTION : CA 1431 - 2018-02-01

Relative à la construction du Centre mère-enfant et urgence – Dépôt du Formulaire de demande de certification (art. 32 de la LQE)

- CONSIDÉRANT:**
- que les études environnementales requises par la loi ont toutes été réalisées par la firme d'ingénierie CIMA+ et qu'aucun impact environnemental n'a été détecté;
 - que plusieurs rencontres ont eu lieu entre le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, la SQI et CIMA+ pour discuter de ce dossier et qu'aucun obstacle à l'obtention de l'autorisation n'est envisagé;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la firme d'ingénierie CIMA+ et son représentant à agir comme mandataire au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;

D'AUTORISER la firme d'ingénierie CIMA+ et son représentant à déposer le Formulaire de demande de certification (art. 32 de la LQE).

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

RÉSOLUTION : CA 1425 - 2018-02-01

Relative à la modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

- CONSIDÉRANT:**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
 - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
 - la recommandation de la directrice des services professionnels;
 - la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** le nom des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS : pour les installations du Centre de réadaptation Estrie (CRE) et du CRDITED Estrie :
- M. Christian Gauthier, directeur DI-TSA et DP
 - M. Alain Gagnon, directeur adjoint DI-TSA et DP
 - Mme Chantal Richer, coordonnatrice DI-TSA et DP
- Pour les installations du CSSS-IUGS et du Val St-François :
- Mme Louise Goulet, technicienne en administration.

8.4.2 Répertoire des conditions de travail des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux

RÉSOLUTION : CA 1426 - 2018-02-01

Relative au répertoire des conditions de travail des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux

- CONSIDÉRANT:**
- la circulaire émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux 2017-033, du 2017-11-10;
 - la recommandation du ministère aux établissements d'assurer l'adoption du répertoire par voie de résolution au conseil d'administration;
 - la cohérence du répertoire en lien avec les dernières conventions collectives négociées;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité des ressources humaines et des communications;
 - la recommandation favorable des membres du comité des ressources humaines et des communications;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : l'actualisation du Répertoire des conditions de travail des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux.

DE MANDATER : la *Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques* pour la communication et sa date de mise en application.

8.4.3 Plan triennal de conservation des équipements médicaux (PCEM) 2017-2020

RÉSOLUTION : CA 1427 - 2018-02-01

Relative au plan triennal de conservation des équipements médicaux (PCEM) 2017-2020

- CONSIDÉRANT:**
- que le MSSS a annoncé l'enveloppe budgétaire 2017-2018 relative au maintien de l'équipement médical;
 - que le CIUSSS de l'Estrie- CHUS doit déposer au MSSS un plan triennal de conservation de l'équipement médical;
 - que le PCEM – volet équipement médical doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration;
 - que les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire ont eu accès à la répartition proposée de l'enveloppe budgétaire 2017-2018 du PCEM – volet équipements médicaux, aux listes détaillées des équipements dont l'acquisition, le rehaussement ou le remplacement est proposé, et ont procédé à l'analyse et recommandent la répartition budgétaire proposée;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le plan de conservation 2017-2018 de l'équipement et du mobilier – volet équipement médical, et les processus d'acquisition d'équipements et de gestion contractuelle associés;

D'AUTORISER : la direction des ressources informationnelles et des technologies à y apporter les ajustements éventuellement requis en cours d'année dans le respect des règles en vigueur.

8.4.4 Renouvellement d'un contrat de service pour une sage-femme

RÉSOLUTION : CA 1428 - 2018-02-01

Relative au renouvellement d'un contrat de service pour une sage-femme

- CONSIDÉRANT:**
- que le MSSS a conclu une entente avec le Regroupement des sages-femmes du Québec;
 - qu'au sens de la *Loi sur les sages-femmes* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, ces dernières doivent conclure un contrat de service avec un établissement;
 - l'évaluation faite par le Conseil des sages-femmes quant aux qualifications et aux compétences des sages-femmes;
 - la recommandation du Conseil des sages-femmes pour l'embauche des sages-femmes;
 - les enjeux sous-jacents à la signature des contrats de service avec les sages-femmes tels :
 - o le nombre de suivis annuels;
 - o les enjeux budgétaires liés à la gestion du temps (temps supplémentaire ou temps à reprendre), remplacements des congés fériés, absences pour maladie, etc.
 - que le conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats de service avec des sages-femmes.
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la présidente-directrice générale, Mme Patricia Gauthier, à signer, à l'intérieur du budget rendu disponible à cette fin le contrat de service suivant:
Mélisande Rodrigue, sage-femme - soutien temps partiel régulier, 14 heures/semaine minimum, pour une période de 3 ans, du 17 février 2018 au 16 février 2021.

8.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section

9.0 Divers

Aucun sujet n'est soumis.

10.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour à l'exception de M. Olivier Lemieux-Girard, de Dr Stéphane Tremblay, de Mme Johanne Turgeon et de M. Gilles Michaud.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne, au professionnel visé dans le cas qui concerne le CIUSSS de l'Estrie - CHUS, les présents sujets ont été traités à huis clos. Ainsi, le nom des personnes concernées, a été caviardé dans le présent document.

10.1 Cadres supérieurs

Après échanges et discussion, les membres adoptent les résolutions suivantes :

RÉSOLUTION : CA 1432 - 2018-02-01

Relative à la résiliation d'un contrat d'engagement

- CONSIDÉRANT:**
- les motifs énoncés dans la lettre transmise à _____ le 16 janvier dernier par son supérieur immédiat;
 - le respect du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*, notamment l'article 129;
 - que l'article 129 prévoit que la décision de résilier l'engagement d'un cadre supérieur doit être prise par le conseil d'administration;
 - que l'ensemble des dispositions prévues au *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* est respecté dans l'entente qui sera conclue avec _____ (art.129.5, 129.6, 129.7, 129.8, 129.9 et 129.10);
 - que _____ a pris la décision de ne pas se faire représenter par l'intermédiaire de l'Association des cadres supérieurs de la santé et des services sociaux;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la résiliation de l'engagement de _____.

RÉSOLUTION : CA 1430 - 2018-02-01

Relative à la nomination de Mme Robin-Marie Coleman à titre de directrice par intérim à la direction des soins infirmiers

- CONSIDÉRANT:**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur des soins infirmiers;
 - les capacités et les qualités professionnelles de Mme Robin-Marie Coleman;
 - que le poste de directrice des soins infirmiers occupé par Mme Lise Montagne devient vacant suite à son départ;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Robin-Marie Coleman à titre de directrice par intérim à la Direction des soins infirmiers.

10.2 Dossier du comité des mesures disciplinaires

Le président invite Mme Diane Gingras, présidente, à présenter le dossier du comité des mesures disciplinaires.

Après échanges sur la recommandation proposée par le comité des mesures disciplinaires, un vote à main levée est fait et la résolution suivante est adoptée à la majorité.

RÉSOLUTION : CA - 2018-02-01

Relative à la recommandation du comité de mesures disciplinaires dans le dossier de _____

- CONSIDÉRANT :**
- Qu'une plainte a été déposée à l'égard du professionnel;
 - Que le médecin examinateur qui en a fait une analyse l'a transféré au Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) pour analyse à des fins disciplinaires;
 - Que le comité exécutif du CMDP a constitué un comité de discipline afin de faire l'analyse d'un manquement potentiel;
 - Que le comité de discipline du CMDP a conclu que le professionnel a fait un manquement;
 - Que le comité exécutif du CMDP, suite à l'analyse du dossier, a recommandé au conseil d'administration une sanction de réprimande à l'égard du professionnel;
 - Qu'il appartient au conseil d'administration de prendre les mesures disciplinaires à l'égard d'un médecin;
 - Le mandat confié au comité sur les mesures disciplinaire par le conseil d'administration en lien avec l'analyse des sanctions à imposer aux médecins, dentistes et pharmaciens;
 - Le processus d'analyse et le traitement effectué par le comité des mesures disciplinaires;

- Les échanges des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'IMPOSER : une sanction disciplinaire de réprimande à _____.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Jacques Fortier, président

Patricia Gauthier, secrétaire